



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 122

Question orale n° 389

Texte de la question

M. Yves Coussain souhaite interroger M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les travaux à venir pour la modernisation de la RN 122, et la réalisation d'un nouveau tunnel au Lioran. Le contrat de plan en cours prévoit d'importants investissements sur la RN 122 au sud-ouest en direction de Maurs et de la RN 20. Il lui demande ce qui est prévu en 1998-1999, pour le percement du nouveau tunnel du Lioran, inscrit lui aussi au contrat de plan, dont les études préalables sont achevées, et dont la réalisation est urgente compte tenu du caractère dangereux du tunnel actuel, véritable barrière à la circulation. Il convient d'agir rapidement pour désenclaver Aurillac, seule préfecture de France à plus de trois quarts d'heure d'une autoroute.

Texte de la réponse

M. le président. M. Yves Coussain a présenté une question, n° 389, ainsi rédigée:

«M. Yves Coussain souhaite interroger M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les travaux à venir pour la modernisation de la RN 122, et la réalisation d'un nouveau tunnel au Lioran. Le contrat de plan en cours prévoit d'importants investissements sur la RN 122 au sud-ouest en direction de Maurs et de la RN 20. Il lui demande s'il est sûr que la liaison Saint-Mamet - Rouziers sera achevée fin 1999. Par ailleurs, il lui demande ce qui est prévu en 1998-1999, pour le percement du nouveau tunnel du Lioran, inscrit lui aussi au contrat de plan, dont les études préalables sont achevées et dont la réalisation est urgente compte tenu du caractère dangereux du tunnel actuel, véritable barrière à la circulation. Il convient d'agir rapidement pour désenclaver Aurillac, seule préfecture de France à plus de trois quart d'heure d'une autoroute.»

La parole est à M. Yves Coussain, pour exposer sa question.

M. Yves Coussain. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, je souhaite attirer l'attention de votre gouvernement sur la modernisation de la route nationale 122. Principale route du Cantal, cette voie relie l'autoroute A 75, en provenance de Clermont-Ferrand, au bassin d'Aurillac et au sud-ouest du département en direction de Toulouse. Son rôle apparaît donc véritablement stratégique pour tous les Cantaliens et pour notre économie.

Or la RN 122 a plus les caractéristiques d'une modeste voie départementale que celle d'une route nationale, avec en particulier la présence en son centre du tunnel du Lioran, long de 1,4 kilomètre, dans lequel les poids lourds ne peuvent se croiser. Ce tunnel, construit voilà cent cinquante ans pour répondre aux besoins du trafic de l'époque, est devenu aujourd'hui totalement inadapté et tous les services de sécurité du département nous alarment régulièrement sur le danger mortel qu'il présente pour la circulation. Ce tunnel, passage obligatoire, est devenu un verrou, une entrave au développement de notre département.

Un crédit de 50 millions de francs est inscrit au onzième contrat de plan pour les études, acquisitions et travaux préliminaires au percement d'un nouveau tunnel. Les études, à ma connaissance, sont maintenant achevées. Le choix est ouvert entre un tunnel long de 1,8 kilomètre et un tunnel court de 1,4 kilomètre. L'option longue, certes plus coûteuse, apparaît nécessaire pour assurer un bon passage des monts du Cantal ainsi que pour favoriser le développement de la station de Super-Lioran. Le choix est-il arrêté ? Les acquisitions de terrains et les travaux préliminaires pourront-ils commencer avant la fin de 1999, échéance du onzième contrat de plan ? Votre

gouvernement est-il déterminé à tout mettre en oeuvre pour que le chantier du nouveau tunnel du Lioran soit lancé dès l'an 2000 et obtienne dans le prochain contrat les financements nécessaires ?

Par ailleurs, le onzième contrat de plan prévoyait la modernisation de la RN 122 au sud d'Aurillac, entre Saint-Mamet et Rouziers, sur douze kilomètres. Un premier tronçon est en voie d'achèvement; reste le second, de Cayrols à Rouziers. Les crédits seront-ils débloqués cette année et l'année prochaine afin que la totalité de la section Saint-Mamet-Rouziers soit achevée à la fin de 1999 ? Au-delà de ces deux points très noirs de la circulation dans le Cantal, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est sur le profil de toute la RN 122 que je souhaite attirer votre attention, en vous rappelant qu'Aurillac reste la seule préfecture de France à plus d'une heure de toute quatre voies. La RN 122, axe stratégique pour le Cantal, doit faire l'objet de travaux sur toute sa longueur. Elle traverse de nombreux bourgs, comporte des virages dangereux et n'offre pratiquement aucun créneau de dépassement. Tout cela constitue un handicap au développement du département. Que compte faire votre gouvernement pour y remédier ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, M. Jean-Claude Gayssot inaugure ce matin la nouvelle autoroute A 39 qui relie Dole à Bourg-en-Bresse. Ne pouvant donc assister à cette séance, il m'a demandé de répondre à sa place à votre question, ce que je fais bien volontiers.

La route nationale 122, qui relie Aurillac à l'autoroute A 75 au nord et rejoint Figeac, dans le département voisin du Lot, est un itinéraire essentiel au développement économique du Cantal. Sur la période du XI^e Plan, l'effort s'est concentré sur cette route nationale au sud d'Aurillac. En effet, à la fin de l'année 1997, 103 millions de francs avaient été affectés aux aménagements de cette section. Outre deux opérations en service - la rectification du tracé au Pas du Laurent et une opération de sécurité à Ytrac - la section de douze kilomètres entre Rouziers et Saint-Mamet bénéficie largement de ces crédits.

Cet effort se poursuivra en 1998 avec l'engagement de 21 millions de francs d'autorisations de programme prévus spécifiquement sur la RN 122 entre Rouziers et Saint-Mamet. Ainsi, la sous-section Saint-Mamet - Cayrols, dont les travaux sont en cours, sera mise en service avant la fin de l'année 1998.

Les travaux de la déviation de Cayrols vont prochainement débiter dans la perspective d'une mise en service avant la fin de l'année 1999. Il ne restera par conséquent en 1999 qu'à mettre en chantier le dernier tronçon de 1,5 kilomètre, entre La Cabannière et Le Ventaloux.

La déviation de Rouziers, demandée par le commissaire enquêteur, fait actuellement l'objet d'un avant-projet sommaire. Toutefois, les nécessaires procédures administratives, notamment les acquisitions foncières et la passation des marchés, ne permettent pas d'envisager des travaux avant l'année 2000 sur cette opération non prévue à l'origine. Un complément de financement, pour cette seule déviation, devra donc être recherché dans le cadre de la négociation du futur contrat entre l'Etat et la région.

Pour ce qui concerne Le Lioran, après avoir écarté les solutions de réalésage du tunnel existant, qui s'avèrent techniquement trop difficiles. Les études de variantes de nouveaux tunnels courts et longs qui permettraient d'éviter le village du Lioran ont été poursuivies. La concertation avec les collectivités et les administrations locales est aujourd'hui sur le point de s'achever. Le dossier technique d'avant-projet sommaire préalable à l'enquête publique sera d'ailleurs terminé dans le courant de l'été 1998.

Compte tenu de la nature des ouvrages à réaliser et de l'importance des contraintes, le coût des travaux sera élevé. Aussi est-il impératif de retenir un projet à l'échelle des enjeux, ce qui ne pourra que faciliter sa réalisation par une mobilisation plus aisée des financements. Par conséquent, une contractualisation de cette opération entre l'Etat et la région Auvergne apparaît être le moyen le plus sûr de permettre sa réalisation.

Il convient désormais d'avancer rapidement sur ce dossier en choisissant la variante la plus intéressante, notamment du point de vue économique, afin de disposer des éléments nécessaires au lancement de l'enquête publique et à la préparation du prochain contrat Etat-région.

Enfin, conscient de l'intérêt que revêt cet itinéraire pour le département du Cantal, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a demandé au préfet de région Auvergne d'achever l'étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire afin de disposer d'une vision claire des aménagements restant à réaliser sur la RN 122. Tels sont les éléments, monsieur le député, que je pouvais apporter en réponse à votre question.

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de cette réponse. La route nationale 122, je le répète, est capitale pour le département du Cantal. J'espère donc que les études entreprises depuis plusieurs années vont s'achever et qu'enfin les travaux vont commencer, qu'il s'agisse du tunnel du Lioran - dans sa

variante longue, j'espère - mais aussi de toutes les déviations de bourgs et de la réalisation des créneaux de dépassement indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 389

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1998, page 4357

Réponse publiée le : 3 juin 1998, page 4565

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 1998